



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la filière venaison française

Question orale n° 613

Texte de la question

M. Eddy Casterman appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les entraves au développement de la filière venaison française. Alors que les chasseurs prélèvent près de 900 000 sangliers chaque année, la France continue d'importer des milliers de tonnes de la « bête noire » en provenance de Nouvelle Zélande. Le gibier sauvage français est pourtant une viande locale et bas carbone, qui présente des qualités nutritionnelles exceptionnelles, renforce l'autonomie alimentaire de la France tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs. Mais pour favoriser l'émergence d'une véritable filière gibier sauvage français, il convient d'établir une stratégie nationale de simplification réglementaire et de soutien à la création d'un réseau de collecte de venaison en circuits courts, d'établissements de traitement de gibier ou encore à l'intégration de la marque « Gibier de France » dans les marchés publics de la restauration scolaire. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Eddy Casterman](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 613

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)